



DÉCLARATION LIMINAIRE DES FSU 06 et 83 AU CHSCT A DU 7 MAI 2020

Bonjour à tous,

Nous vous remercions de nous avoir envoyé hier soir le plan de reprise départemental du 06, version du 6 mai 2020. Dans la précipitation Monsieur le DASEN a oublié de compléter le document qu'il a reçu du Ministère. Il serait bien que dans le troisième paragraphe soit complété les points de suspension afin de mentionner le département des Alpes maritimes. (Il n'a pas oublié de le signer).

Je ne vais pas faire une déclaration liminaire comme d'habitude, mais vous poser un certain nombre de questions pour lesquelles la FSU attend des réponses précises et concises.

Il me semble avoir compris -- mais comme nous n'avons pas le droit d'enregistrer les débats à l'exception de l'administration et que ma connexion était mauvaise, peut être ai-je mal compris -- que c'est à la demande de monsieur le Recteur que ce CHSCTA se tient aujourd'hui. Pourriez-vous me le confirmer, car en ce moment on lit beaucoup de choses erronées ?

Voici donc les questions qui préoccupent nos collègues :

☆ **Concernant les personnels**

- Le ministre, mardi 5 mai en CTM, nous a dit **qu'il y aura de la souplesse** pour permettre aux **enseignants dont les enfants** n'iraient pas à l'école (problème de garde ou volonté des parents) d'être en ASA ou de rester en distanciel, et ce jusqu'à la fin du mois de mai. Est-ce le cas dans notre académie car le Plan de reprise départemental fixant les modalités de réouverture des écoles ne l'évoque pas.

- Les personnels qui ont une vulnérabilité de santé au regard du virus Covid-19 ou qui vivent avec une personne ayant cette vulnérabilité ne doivent pas être présents aux mois de mai et juin. Ils préviennent l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) qui leur indique alors s'ils continuent de s'occuper de leur classe à distance ou s'ils prennent en charge un groupe d'élèves qui ne peut pas se rendre à l'école pour des raisons de santé. **Sous quelle forme prévenir ?**

Dans le second degré, certains chefs d'établissement réclament déjà des certificats médicaux. Pour nous il est hors de question que les pathologies apparaissent sur ces certificats transmis aux chefs d'établissements. Nous vous demandons que soit indiquée seulement leur impossibilité d'être face aux élèves. En revanche un certificat médical explicite peut/doit être envoyé au médecin du Rectorat qui avisera.

- Comment les **CPE et les AED** pourront-ils faire du télé travail ? Sinon quelles possibilités auront-ils ?

- Pour la FSU, **la poursuite simultanée** d'une activité d'enseignement en présentiel sur l'ensemble du temps scolaire et de l'organisation de l'enseignement à distance est **impossible et ne peut être ni demandée, ni imposée. Quelle est votre politique ?** (Certains chefs d'établissements ont demandé de faire les deux pour une même classe.).

Hors il est écrit dans le plan du premier degré que les professeurs qui assurent un service complet en présentiel dans l'école ne sont pas astreints à l'enseignement à distance, ce qui n'empêche pas d'envisager une alternance. L'enseignement à distance pour les élèves restés chez eux est assuré par les professeurs qui sont aussi à domicile. Le lien à distance entre élèves et professeurs est défini à l'échelle de l'école, en lien avec l'IEN de circonscription.

- Les **AESH** ont une proximité avec les élèves qu'ils accompagnent, comment garantir la santé et la sécurité des élèves et des AESH ? Quelle est la procédure à adopter pour ne pas scolariser en présentiel un enfant qui n'est pas en capacité de respecter les gestes barrières ? Merci d'y répondre précisément car l'inquiétude des personnels à ce sujet est grandissante.

- Sur la responsabilité engagée d'un enseignant en cas d'élèves malades nous avons pris note de ce que vous nous avez répondu la semaine dernière ;

☆ **Concernant les conditions matérielles**

- Vous avez dit, dans Nice matin du mercredi 6 mai 2020, que les masques allaient arriver cette semaine. Quand les masques, gels... vont-ils arriver dans les établissements ? Sont-ils prévus pour tous, personnels et élèves ?

- Les premières chaleurs sont là, le port du masque est déjà difficile dans notre métier mais si le phénomène de canicule devait se reproduire qu'avez-vous prévu ?

- Chaque personnel (**enseignant, CPE, PsyEN, AED, administratif, assistants sociaux et personnel de santé**) aura-t-il au moins deux masques par jour de présence ?

- Les **salles de classe** seront réaménagées pour permettre la distanciation entre les élèves. 4 mètres carrés pour 15 élèves plus un enseignant, voire un ou deux AESH cela fait 64 mètres carrés pour 16 personnes. Les salles sont-elles toutes à ces normes ?

- En outre, il importera d'avoir le nécessaire pour garantir tout au long des temps d'occupation les conditions d'hygiène des locaux utilisés. Avez-vous prévu de mettre à disposition ce matériel dans les salles ? vous nous aviez parlé de lingettes désinfectantes la dernière fois. Qu'en est-il ?...

- Il importe de prévoir un **protocole sanitaire particulier** pour les salles des enseignements de certaines disciplines : enseignement industriel, sciences, technologie, éducation musicale, arts plastiques, arts appliqués, EPS, ateliers de la voie professionnelle... Cela a-t-il été envisagé ?

- Dans **les autres lieux de vie** et d'étude des établissements, CDI, vie scolaire, foyer, infirmerie... outre les moyens nécessaires à la préservation des personnels (professeurs documentalistes, CPE, AED, infirmières...) et de l'hygiène de ces lieux, les dispositions nécessaires au respect des gestes barrières et de la distanciation physique ont-ils-été clairement formulées dans tous les établissements ? Nombre limité d'élèves présents par exemple ;

- Dans les **couloirs, cours de récréation** quelles règles avez-vous fixé ? Nombre maximal et impératif d'élèves en circulation en même temps dans l'école ou l'établissement, sens de circulation... Ceci passe aussi par une réflexion sur des temps de pause différenciés pour permettre aux élèves de s'aérer et de se laver les mains en se croisant au minimum ;

- **Aux abords des écoles et des établissements**, entrée, sortie, arrêts de transport scolaire, avez-vous prévu la mise en place de mesures pour assurer la distanciation physique : entrée et sortie échelonnées, signalétique adaptée et information régulière des élèves ?
- Pour les locaux fréquentés hors de l'établissement (EPS), avez-vous l'assurance que les collectivités concernées mettent en place les mesures sanitaires identiques ;
- Les **CIO**, (une réunion des directeurs a eu lieu lundi après-midi) qui accueillent du public, élèves et parents, adultes, seront-ils régis par les mêmes règles ? Comment travailleront les PsyEN en CIO et dans les établissements ? Le télétravail doit être privilégié. L'accueil ne peut se faire que sur rendez-vous. Le personnel d'accueil doit être protégé dans le bureau de réception du public. Qui assurera le nettoyage journalier ? Qui prendra financièrement en charge le matériel nécessaire ? Comment gérer les CIO à l'étroit, avec plus de 10 personnes ?
- Dans les **services administratifs**, à tous les niveaux, les bureaux et espaces de travail ont-ils été réorganisés afin de garantir les distances nécessaires entre les postes de travail ?

☆ **Autres questions**

- Du personnel supplémentaire va-t-il être embauché par les collectivités territoriales pour permettre le nettoyage prévu par le protocole sanitaire ? Certaines communes, départements étaient déjà en difficulté pour un nettoyage basique alors comment vont-elles pouvoir respecter le protocole sanitaire de bio désinfection ?
- Du personnel de surveillance supplémentaire a-t-il été prévu pour surveiller les élèves lors du déplacement des enseignants ? Qu'en est-il lorsque l'enseignant change de salle et laisse les élèves seuls ? Aux interclasses ? A la récréation ?
- Comment et par qui sera assurée la formation obligatoire des enseignants aux gestes barrières ?
- Comment et par qui sera assurée la formation obligatoire des élèves lors de la rentrée ?
- Chaque élève doit pouvoir bénéficier de séance d'éducation à la santé, qui fera ces séances d'éducation, quand et comment ?
- Comment va se dérouler la demi-pension dans les établissements ?
- Concernant les **internats**, quels seront ceux qui vont ouvrir et dans quelles conditions ?
- Concernant les **transports scolaires**, des assurances ont-elles été prises ?
- Qui va valider les plans de confinement ? Pour la FSU, l'étude doit être faite par les CHS mais surtout les Conseils d'école et les CA des établissements doivent voter ces mesures.
- Quand saura-t-on si un établissement est prêt à ouvrir ou non ? La position des maires est très variable.
- Quelles sont les ressources pour nos collègues en cas de non-respect du protocole sanitaire ? RSST, RDGI, CHS, CHSCT, droit de retrait ? Merci de nous donner la procédure précise !

- **Des CA, des CHS et des assemblées générales** vont se tenir dans les établissements conformément à nos demandes. Cependant comment peut-on interdire les rassemblements de plus de 10 personnes dans les lieux publics ou privés et autoriser dans les établissements scolaires des réunions de plus de 10 personnes, sans parler des classes à 15 élèves même si cela est un maximum ?

- Sommes-nous certains que seuls les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} rentreront le 18 mai ? Visiblement certains (collège Gustave Roux à Hyères) envisagent de faire rentrer aussi les élèves de 4^{ème} et 3^{ème}. La circulaire du 4 mai ne s'appliquerait pas sur tout le territoire national ? Monsieur le Recteur pourra-t-il signifier la règle à tous ?

- Des CTSD se sont tenus afin de soumettre aux représentants des personnels les plans de reprise départementale fixant les modalités de réouverture des écoles. Il serait souhaitable que nous ayons, pour le second degré, la même organisation avec soit un CTA, soit des CTSD fixant les modalités de réouverture des collèges puis des lycées.

☆ **Sur les conditions de la reprise pédagogique**

Nous n'entrerons pas dans le détail car elles ne relèvent pas de notre champ de compétences même si elles pourraient se traduire ultérieurement par des RPS.

En revanche les **oraux de français** seraient prévus du 26 juin au 2 juillet d'après nos informations. Comment vont-ils être organisés ? Feuille d'émargement manipulée par tous les candidats ? Convocation à un horaire précis des élèves ? Qui vérifiera la distanciation dans les couloirs ? En cas de canicule que se passera-t-il ? Pour la FSU, il n'est pas envisageable de maintenir ces épreuves.